

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT de
BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON I

COMMUNE
DE
VILLAR
D'ARENE

L'an deux mil vingt-quatre et le 2 avril à 18 heures 00

le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Olivier FONS**, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 18 mars 2024

Présents : Olivier FONS, David LE GUEN, Béatrice ALBERT, Catherine PATTE, Gilles JUGE, Jean-Pierre JACQUIER, Valérie LANDRY BUCH, Élodie LEFEBVRE

Absents : David AMIEUX, Sylvain PROTIERE

Excusé : Michel GONNET

Secrétaire de séance : Béatrice ALBERT

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2024 de la Commune

Dépenses et recettes de Fonctionnement : 982 464,39 €

Dépenses et recettes d'Investissement : 533 780,66 €

Nombre de conseillers :

Fongibilité des crédits : 7,5 % des dépenses réelles en Fonctionnement et en Investissement

En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité accepte le budget primitif 2024 de la Commune :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement :	982 464,39 €	982 464,39 €
Investissement :	533 780,66 €	533 780,66 €

OBJET

Vote du BP Commune 2024 et fongibilité des crédits

Conformément à l'article L,5217-10-6 du CGCT, il autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5 % des dépenses réelles en fonctionnement et en investissement.

Soit : 36 735,96 € en fonctionnement

35 219,85 € en investissement

12/2024

Ainsi fait et délibéré les : jour mois et an susdit

Pour copie conforme,

Le Maire,
Olivier FONS

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 005-210501813-20240402-122024-BF